PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 décembre 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère Monsieur Julien Leclerc, conseiller Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller Madame Audrey Dépault, conseillère Monsieur Jimmy Robert, conseiller Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2017-12-178 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 décembre 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2017-12-179 3. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 décembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

| Item | |
|------|---|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE |
| 2 | MOT DU MAIRE |
| 3 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 4 | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 5 | PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR |
| 6 | AFFAIRES DU CONSEIL |
| 6.1 | POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-03-040 |

| 6.2 | ORGANISMES RECONNUS DE LA MUNICIPALITÉ / REMPLACEMENT DE |
|--------------------------------------|--|
| 0.2 | LA RÉSOLUTION 2012-01-010 DEMANDE D'INTERVENTION / VIDEOTRON S.E.N.C. / PROJET ING-278941 |
| 6.3 | / 7104592 / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7 | ADMINISTRATION |
| 7.1 | GREFFE |
| 7.1.1 | REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS |
| 7.1.2 | L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.1.3 | MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES |
| 7.1.4 | ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-8 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 462 DE LA ZONE INDUSTRIELLE In-1 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE MULTIFAMILIALE Rc-1, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 506 DE LA ZONE INDUSTRIELLE In-1 AFIN D'INTÉGRER CE LOT DORÉNAVANT À LA ZONE RÉSIDENTIELLE Ra-3 ET ENFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE In-2 À MÊME LE LOT 1 574 532 |
| 7.1.5 | PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 645 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 |
| 7.1.6 | AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 645 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 |
| 7.1.7 | MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES |
| 7.2 | TRÉSORERIE |
| 7.2.1 | LISTE DES COMPTES |
| 7.2.2 | AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES |
| 7.3 | RESSOURCES HUMAINES |
| 7.3.1 | SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE |
| 722 | · |
| 7.3.2 | SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE |
| 7.3.3 | SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER |
| | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 7.3.3 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE |
| 7.3.3 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 7.3.3 8 8.1 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS |
| 7.3.3 8 8.1 8.2 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7.3.3 8 8.1 8.2 10 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT |
| 7.3.3 8 8.1 8.2 10 11 | SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER SÉCURITÉ PUBLIQUE ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE |

ADOPTÉE

2017-12-180 4.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017</u>

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 sans modification.

ADOPTÉE

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</u>

2017-12-181 6.1 <u>POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES</u> <u>DES AÎNÉS / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-03-040</u>

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-040 adoptant la Politique d'aide financière pour activités physiques des aînés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

QUE la Liste des activités admissibles à la politique d'aide financière pour activités physiques des aînés « ANNEXE A » soit modifiée en ajoutant l'activité physique suivante :

« Mouvement conscient anti-stress ».

ADOPTÉE

2017-12-182 6.2 <u>ORGANISMES RECONNUS DE LA MUNICIPALITÉ /</u> REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2012-01-010

CONSIDÉRANT la résolution 2012-01-010 adoptant la Liste des organismes reconnus de la municipalité ayant accès gratuitement au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert et RÉSOLU

D'ADOPTER la liste suivante des organismes reconnus de la municipalité ayant accès gratuitement au centre communautaire selon la disponibilité :

Repas-Partagés Pincourt / Terrasse-Vaudreuil
Escadron 867 Vaudreuil-Dorion
Association des pompiers de Terrasse-Vaudreuil
Association de hockey mineur de l'Île Perrot
Soccer amical de Terrasse-Vaudreuil
Organisme de participation des parents de l'école José-Maria (OPP)
Association des Filles de l'Île

L'utilisation du centre communautaire doit se faire conformément à la politique en vigueur.

Il est entendu qu'un dépôt remboursable tel qu'énuméré au Règlement pour le financement de certains biens, services ou activités est exigé pour garantir la remise en état du centre communautaire.

QUE soit remplacée la résolution 2012-01-010.

ADOPTÉE

2017-12-183 6.3 <u>DEMANDE D'INTERVENTION / VIDEOTRON S.E.N.C. / PROJET ING-278941 / 7104592 / AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention de Vidéotron S.E.N.C. associée au projet ING-278941 / 7104592 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2017-12-184 7.1.1 <u>REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 638 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le greffier ou le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

2017-12-185 7.1.2 <u>L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault et RÉSOLU

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines,

financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2018.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête et ce, selon le mode de fonctionnement décrit à l'Option B.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-12-186 7.1.3 MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

DE MANDATER le Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, sis au 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour assurer le service de contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée du 11 octobre 2017.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-12-187

7.1.4 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-8 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 462 DE LA ZONE INDUSTRIELLE IN-1 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE MULTIFAMILIALE RC-1, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 506 DE LA ZONE INDUSTRIELLE IN-1 AFIN D'INTÉGRER CE LOT DORÉNAVANT À LA ZONE RÉSIDENTIELLE RA-3 ET ENFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IN-2 À MÊME LE LOT 1 574 532

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 septembre 2017 un premier projet de règlement portant le numéro 572-8 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2017 à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 14 novembre 2017 un second projet de règlement identique au premier;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 572-8 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'ajuster certaines dispositions du règlement pour les habitations multifamiliales, de détacher le lot 1 574 462 de la zone industrielle In-1 afin de créer la nouvelle zone résidentielle multifamiliale Rc-1, de détacher le lot 1 574 506 de la zone industrielle In-1 afin

d'intégrer ce lot dorénavant à la zone résidentielle Ra-3 et enfin de créer la zone industrielle In-2 à même le lot 1 574 532 »

ADOPTÉE

2017-12-188 7.1.5 PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 645 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente le projet de règlement numéro 645 intitulé « Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2018 ».

2017-12-189 7.1.6 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 645 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Le conseiller madame Audrey Dépault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2018.

2017-12-190 7.1.7 <u>MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES </u>

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault et RÉSOLU

QUE mandat soit donné à la firme de génie-conseil exp., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon le nouveau guide du MAMOT et ce, pour un montant totalisant vingt mille neuf cents dollars (20 900 \$), plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée en totalité à même le programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2017-12-191 7.2.1 <u>LISTE DES COMPTES</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-neuf mille quatre-vingt-onze dollars et trente-six cents (169 091,36 \$).

ADOPTÉE

2017-12-192 7.2.2 AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2018, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps le directeur général et secrétaire-trésorier à demander et à autoriser la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si les commissions scolaires prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront incluses aux montants demandés, par les commissions scolaires pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

2017-12-193 7.3.1 <u>SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE</u>

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 1 % à partir du 1^{er} janvier 2018.

(Budget 2018 et suivants)

ADOPTÉE

2017-12-194 7.3.2 <u>SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de $1\,\%$ à partir du $1^{\rm er}$ janvier 2018.

(Budget 2018 et suivants)

ADOPTÉE

2017-12-195 7.3.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. François Durivage à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 12 décembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-12-196 8.1 <u>ACQUISITION VÊTEMENT DE POMPIER / AUTORISATION DE DÉPENSE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise une dépense de 11 375,20 \$, plus les frais de transport et les taxes applicables, pour l'achat des vêtements suivants :

- (4) habits de combat;
- (6) casques;

QUE ces acquisitions soient financées par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-12-197 8.2 <u>PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et de 2 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert et RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que ladite demande soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</u>

2017-12-198 14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 décembre 2017 à 20 h 14.

ADOPTÉE

| Michel Bourdeau |
|-----------------|
| Maire |
| |
| |
| |
| |
| |
| Lily Ducharme |
| Greffière |